

Storfriz

Nettoyant pour chambres froides négatives

Détergent alimentaire prêt à l'emploi
pour le nettoyage des sols et surfaces alimentaires
dont la température peut atteindre -25°C.
S'utilise notamment dans les chambres froides
et chambres froides négatives sur toutes les surfaces lavables.

Mode d'emploi

Toujours utiliser le produit pur.

Surfaces : pulvériser le produit pur par vaporisation.
Laisser agir. Frotter puis sécher avec un chiffon sec.

Sols : appliquer le produit pur et répartir
avec une frange. Laisser agir 10 à 15 mn,
passer la machine équipée d'un disque approprié.
Aspirer puis sécher avec une frange.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide
- pH : non mesurable
- Densité : 0,93 - 0,95
- Consommation : de 150 à 300 ml/m².

Précautions

Éviter les projections oculaires
et le contact avec l'épiderme.
Ne pas diluer le produit avec de l'eau.
Ne pas utiliser de frange au chiffon mouillé.

Stockage

Conditions inhérentes aux produits inflammables.

Sécurité selon FDS

Liquide inflammable, Catégorie 2.
Irritation oculaire, Catégorie 2.
Ce mélange ne présente pas de danger pour
l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement
n'est connue ou prévisible dans les conditions
normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.
Contient des composants respectueux
de l'environnement.
Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande
au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel
pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation
respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans
la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition
des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies
à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances
et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs
possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais
n'impliquent aucun engagement de notre part.

06-07-2015 Ind. 3 ■

